

nergie

, Bureau 2.55 2 Québec, ce 4 février

570, rue du Roi

Québec G1K 2X2

PAR COURRIEL SE Tél.: 522-1568

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet:

Dossier R-3747-2010;

Demande de consultation de documents confidentiels; Demande d'ajouter des observations supplémentaires

suite la l'analyse des documents.

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Le soussigné comprend de l'affidavit de monsieur Vito Calabretta que la Régie est saisie d'une demande du Distributeur afin que les documents et informations décrits dans l'affidavit soient protégés par un sceau de confidentialité.

L'ACEF de Québec n'a pas d'opposition à faire valoir sur cette demande. Nous aimerions cependant consulter ces documents selon les modalités de préservation de confidentialité prévues à cette fin.

Par commodité, nous proposons de consulter ces documents mardi le 8 février ou une autre journée suivante puisque nous serons à Montréal devant la Régie de l'énergie durant cette semaine. Étant donné que nous devons déposer nos observations lundi le 7, nous demandons à la Régie la possibilité de déposer éventuellement des observations supplémentaires deux jours après la journée de consultation des documents.

Veuillez agréer, Chère Consoeur, Cher Confrère, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau Avocat ACEF de Québec